



APPEL DE GENÈVE GENEVA CALL

Geneva Call in the Press

Source: Tribune de Genève - 25 March 2000



Les groupes rebelles veulent leur propre «Traité d'Ottawa» Mines anti-personnel: Genève accueille une conférence explosive depuis hier

André Allemand

C'est une première mondiale. Parti des travailleurs kurdes (PKK), Front Polisario (Sahara Occidental), Armée de libération des peuples soudanais (SPLM), Front islamique de libération Moro (MILF, Philippines)... Depuis hier, des représentants de nombreux groupes rebelles participent à Genève, dans la plus grande discrétion, à une conférence sur l'élimination des mines anti-personnel.

Objectif premier: convaincre les «acteurs non étatiques» de ne plus employer ces armes, certes peu onéreuses, mais extrêmement dévastatrices pour la population en particulier les enfants et en définitive pour ceux-là même qui les ont posées.

Sortir de l'impasse

Mais l'ambition des organisateurs va bien au-delà. Comme nous l'annonçons il y a deux mois déjà (nos éditions du 19 janvier), cette conférence est mise sur pied par un groupe de travail de la Campagne internationale contre les mines anti-personnel, pour sortir le Traité d'Ottawa d'une véritable impasse.

Signée le 5 décembre 1997, cette fameuse «Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction» n'engage en effet que des Etats comme d'ailleurs tous les textes du droit international. «Mais aujourd'hui, l'immense majorité des conflits sont internes; ils mettent en jeu des acteurs non étatiques, qu'on les appelle terroristes ou rebelles armés», nous expliquait en janvier la députée et coordinatrice de la Campagne suisse contre les mines anti-personnel, Elisabeth Reusse-Decrey.

Les gouvernements en sont conscients. On l'a vu durant les négociations de Rambouillet, auxquelles étaient conviés des représentants de l'armée de libération du Kosovo (UCK), un mouvement qualifié de terroriste par les autorités yougoslaves.

Ainsi donc, c'est devenu évident: sans dialogue avec les groupes rebelles, l'espoir de venir à bout des mines anti-personnel s'éteint.

Même les talibans!

Or justement, nombre de ces mouvements qu'on appelle diplomatiquement «acteurs non étatiques» n'attendent que l'occasion de prouver leur bonne volonté en s'engageant à respecter le droit international humanitaire. Ils y trouvent bien sûr leur intérêt. Membre du Collectif d'éducation à la paix, la Mexicaine Alma Rosa Rojas Zamora juge les Zapatistes prêts à s'engager dans une telle démarche. «Tout comme l'armée régulière, les militants du Chiapas n'ont pas, jusqu'ici, utilisé de mines anti-personnel... Mais au cas où la lutte armée devait reprendre, la guérilla serait nettement désavantagée par l'usage de cette arme terrible.»

Mais les exemples sont légion. En 1980 déjà, le Congrès national d'Afrique du Sud (ANC) signait une telle déclaration à Genève, en présence du président du Comité international de la Croix-Rouge. En juillet 1995, l'Armée de libération nationale de Colombie (ELN) s'engageait à respecter la population civile. En septembre 1999, l'UCK projetait de renoncer à

l'usage des mines anti-personnel.

Même des mouvements aussi intransigeants que les talibans d'Afghanistan ont accepté de faire une telle déclaration. «Et depuis la signature du document, en octobre 1998, nos enquêtes sur place semblent indiquer qu'aucune mine n'a été posée», assure Faiz Muhammad Fayyaz, membre de la Campagne pakistanaise contre les mines anti-personnel, celle-là même qui est parvenue à convaincre les maîtres de Kaboul.

Comment? «Nous avons martelé un verset du Coran qui affirme la chose suivante: quiconque tue un être humain autrement que par homicide, tue l'humanité toute entière; quiconque sauve une vie, sauve l'ensemble du genre humain.»

Un exercice périlleux

Ambitieuse, la conférence en cours tente de définir un cadre commun à ces diverses déclarations d'intention. Réunis autour des représentants d'acteurs non étatiques, quelques délégués gouvernementaux et les principales ONG engagées dans la lutte pour l'élimination des mines anti-personnel élaborent pas à pas ce qui pourrait bien aboutir à une sorte de convention parallèle au Traité d'Ottawa.

Nécessaire, l'exercice s'annonce périlleux. Comment, en effet, choisir de manière neutre parmi tous les acteurs non étatiques qui se prétendent «représentatifs»? Comment les prendre pour interlocuteurs sans leur offrir une légitimité internationale? Quelle valeur peut avoir l'engagement de bannir les mines, quand il est pris par des mouvements qui font par ailleurs usage d'une violence sans borne? Par quels mécanismes parviendrait-on à vérifier le respect des déclarations? Et quelles mesures prendre en cas de violation de la convention?

Une chose est sûre: seule une ONG pourrait se faire le dépositaire de tels engagements. Aucun pays ne peut se permettre de dialoguer avec des groupes rebelles, au risque de briser ses relations avec les Etats auxquels ils s'opposent. Quant au CICR, il a trop besoin de l'accord des gouvernements pour travailler.